Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260626-CM20260623N44-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yoann HERVOIR, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2026
Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane, LE BRETON Marina, MM. BUTOWSKI Bruno, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, GORGE Allison, MAÏGA Isabelle, OLLIVIER Céline, POMIER Claire, MM. DE CACQUERAY Hervé, DE MENOU Antoine, DURAND Sébastien, HAZEVIS Frédéric, RATAUX Sébastien, SIMONIN Donovan, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : M. DAUCE Jean-Luc donne pouvoir à M. BUTOWSKI Bruno pour voter en son nom,
Mme TROTEL-LE FAOU Olivia

Secrétaire de Séance : Mme GORGE Allison

Délibération n° 44 / 2026

EQUIPEMENTS ET TRAVAUX

Objet : Projet de végétalisation de la cour d'école – Autorisation de demande de subvention Fonds Vert 2026

Monsieur le Maire rappelle le projet de végétalisation de la cour d'école publique, Ecole du Parc, de Châteauneuf d'Ille et Vilaine et notamment la transformation des espaces bitumés en espaces végétalisés.

Ce projet consiste en l'aménagement d'espaces diversifiés : retrait de l'enrobé et création de bacs à copeaux, aménagements ludiques en bois, plantation d'arbres, installation de voiles d'ombrage, création de zones enherbées, création d'un potager et d'un hôtel à insectes…

Monsieur le Maire rappelle que certains aménagements ont été réalisés sur l'enveloppe budgétaire 2025 de la commune pour un coût total de 8 588,04 €

Le coût restant estimé des travaux est de 30 000 € HT

Monsieur le maire indique que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière de l'état au titre du fonds vert – année 2026 – axe 2 « Renaturation des villes et des villages » à hauteur de 80% de l'enveloppe globale du projet

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260626-CM20260623N44-DE

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

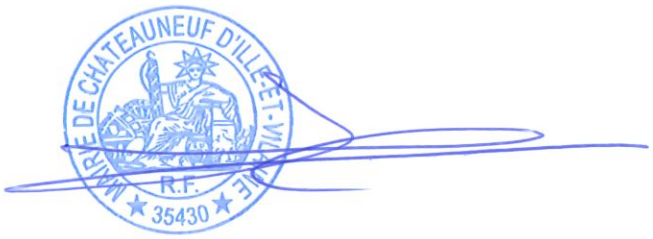
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le projet de végétalisation de la cour de l'Ecole du Parc pour une enveloppe estimative des travaux de 30 000 € HT ;
- **Sollicite** auprès de l'Etat une aide financière au titre du fonds vert – année 2026 – axe 2 « Renaturation des villes et villages » à hauteur de 80% des dépenses subventionnables ;
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine



Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le :